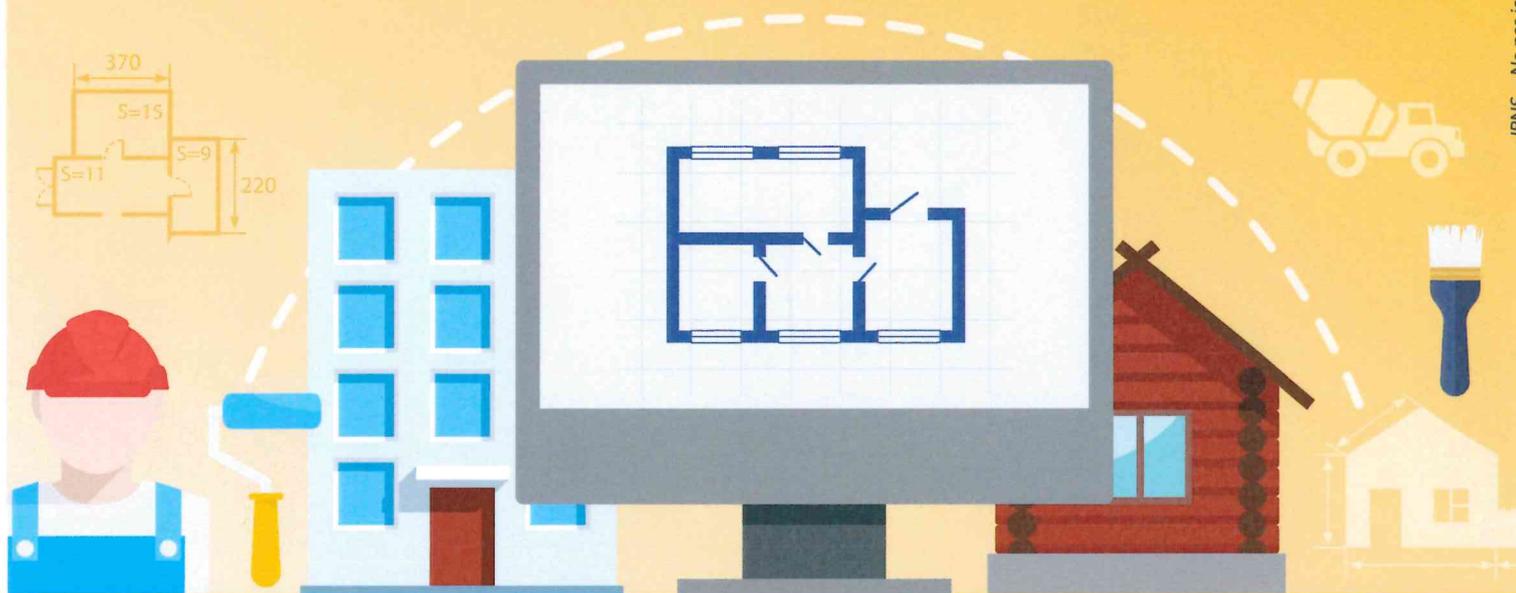


Construction nouvelle ou extension, ravalement ou modification de façade, changement de fenêtres, pose de clôture, abri de jardin, piscine...

Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

En un clic, réalisez toutes vos démarches en ligne.

# GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

[gnau39.operis.fr/cretespreardennaises/gnau](http://gnau39.operis.fr/cretespreardennaises/gnau)



Informations et renseignements :  
Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises  
Adeline Doyen au 03 24 36 05 64  
[adeline.doyen@lescrettes.fr](mailto:adeline.doyen@lescrettes.fr)

  
Les Crêtes  
Préardennaises  
Communauté de Communes